



Mairie de Bessoncourt

19 rue des Magnolias ☎ 03 84 29 93 67 mail : bessoncourt.mairie@wanadoo.fr

10/07/2024

INFORMATIONS CONCERNANT LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

INFORMATIONS EXPRESS

Le Maire a pris un arrêté concernant :

la prévention des troubles engendrés par la divagation d'animaux

ARTICLE 1 :

Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien.

ARTICLE 2 : Tout chien circulant sur la voie publique doit être constamment tenu en laisse c'est à dire relié physiquement à la personne qui en a la charge.

ARTICLE 3 : Tout propriétaire ou détenteur de l'un des chiens classés dans les catégories chiens d'attaque ou chiens de défense et de garde est tenu d'en faire la déclaration à la Mairie.

Sur la voie publique, les chiens de ces deux catégories doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

ARTICLE 4 : Les chiens circulant sur la voie publique, même accompagnés, tenus en laisse ou muselés, devront être munis d'un collier portant gravés, sur une plaque de métal, le nom et le domicile de leur propriétaire, ou identifiés par tout autre procédé agréé.

ARTICLE 5 : Tout chien errant non identifié trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière. Il en sera de même de tout chien errant paraissant abandonné, même dans le cas où il serait identifié.

ARTICLE 6 : Ne sont pas considérés comme errants les chiens de chasse ou de berger lorsqu'ils sont employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés

ARTICLE 7 : Lorsqu'un chien est réclamé par son propriétaire, ce dernier doit, préalablement à la remise de l'animal, acquitter à la fourrière les frais de conduite, de nourriture et de garde conformément au tarif en vigueur dans cette fourrière.

ARTICLE 8 : Tout propriétaire ou toute personne ayant à quelque titre que ce soit la charge des soins ou la garde d'un animal domestique ayant été en contact, soit par morsure ou par griffure, soit de tout autre manière, avec un animal reconnu enragé ou suspecté de l'être est tenu d'en faire la déclaration à la mairie.

ARTICLE 9 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et relevées en vue de poursuites par les services de gendarmerie.

Pour les déjections canines :

L'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement imposent aux usagers de la collectivité de ramasser les crottes de leur chien, sous peine d'une amende de seconde classe.

Le montant de l'amende prévu dans ce cas est de **35 €** et peut être majoré par les communes qui le désirent.

Pour le non suivi de l'arrêté municipal :

Le non-respect d'un arrêté municipal est une infraction à la police du maire, qui peut entraîner une amende. La sanction varie selon la nature de l'arrêté. Si l'arrêté concerne la sécurité, la salubrité ou la tranquillité publiques, la violation est punie de l'amende prévue pour les contraventions de 2ème classe (150 euros maximum). Si l'arrêté concerne d'autres domaines, la violation est punie de l'amende prévue pour les contraventions de 1ère classe (38 euros maximum).

COLLECTE DES BIODÉCHETS

Quelques sacs kraft sont disponibles en Mairie pour dépannage. La mise à disposition en déchèterie devrait être effective en août.

Pour information, 3 conteneurs sont disponibles sur la commune :

- Vers les ateliers et benne à déchets verts
- Vers le terrain de foot
- Vers le parking du cimetière

Si le conteneur de l'éco-point des ateliers est plein, pensez à celui du cimetière.

DU COTÉ DE L'ÉCOLE

"L'école primaire de Bessoncourt recherche un service civique à partir de septembre 2024.

Temps du service : 24 à 30h/semaine

Durée : 10 mois

Mission : en s'engageant auprès de l'équipe de l'école, le volontaire participe au fonctionnement de l'école primaire et accompagne des actions ou projets artistiques, culturels et sportifs."

Contact : Mme BERGINA

Directrice école primaire Bessoncourt

Tel: 03 84 29 92 37

NOUVELLE BOÎTE A LIVRES



En complément de la cabane à livres installée vers la salle de la Mairie, une nouvelle boîte à livres réalisée par le Club Déco est installée sur le parking de l'école, rue des Bleuets.

Petit rappel sur le fonctionnement de ces lieux d'échanges.

Lorsque la boîte à livres est installée, chacun peut y déposer ou emprunter un livre librement. La boîte à livres offre un cadre souple qui repose sur l'échange et le partage.

Bonne lecture à tous.

LOGEMENTS MAISON MÉDICALE

2 logements communaux sont disponibles à la location.

- **Appartement T2** situé au-dessus du cabinet médical 1 rue des Glycines : coût du loyer : **490 € par mois**, charges non comprises, incluant 2 places de parking
- **Appartement T3** situé au-dessus du cabinet médical 1 rue des Glycines : coût du loyer **570 € par mois**, charges non comprises, incluant 2 places de parking.

Dossier de candidature à déposer au secrétariat de Mairie au plus tôt.
(Lettre de demande, âge, adresse actuelle, situation familiale, nombre d'enfants, avis d'imposition ou justificatif de situation professionnelle...)



DU COTÉ DES ASSOCIATIONS



CALENDRIER RANDO JUILLET AOÛT SEPTEMBRE

Rassemblement au parking de l'ancienne école à 13h20.

Samedi 13 juillet : Le tour du Ballon d'Alsace. Distance : 6,2km , dénivelée : 205m

Samedi 27 juillet : Journée Mille Etangs avec pique-nique. Circuit au départ de Beulotte St Laurent.
Distance : 9,3km dénivelée : 223m

Samedi 10 août : Roderen. Distance : 6,8km dénivelée : 145m

Samedi 25 août : Sentheim- Bourbach le Bas. Distance : 6,6km dénivelée : 103m

Samedi 21 septembre : Repas de fin de saison à l'auberge du SCHMARGULT



SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024

BABY BOURSE

VÊTEMENTS 0-14 ANS
PUERICULTURE

BESSONCOURT

Salle de la Mairie (près de l'église)

9h - 13h

Tarif exposant : 5€ payables à l'inscription

Renseignement / inscriptions : 06 64 21 36 20

www.aba90.e-monsite.com



L'opération « Une rose un espoir » s'est tenue dans toute la France le week-end du 27 et 28 avril dernier.

L'association Une rose un espoir du Territoire de Belfort, seule association de Bourgogne Franche-Comté, a arpenté les villages du département afin de financer un piezographe, appareil facilitant la prise en charge des opérations chirurgicales liées à un cancer de la bouche.

Deux groupes de l'association « une rose un espoir » ont fait halte dans notre commune le samedi 27 avril de 9h30 à 10h30. La commune a offert le petit déjeuner à l'ensemble des bénévoles afin de les soutenir dans leur action.

Vous avez été nombreux à participer à cette opération puisqu'environ 550 roses ont été achetées par les bessoncourtois. L'association nous a fait savoir que notre village était l'un des villages parmi ceux traversés qui rencontrait un grand succès auprès des habitants.

Cette année l'association a récolté 36 310 euros qui seront intégralement reversés à l'Hôpital Nord Franche-Comté pour améliorer la prise en charge des patients atteints d'un cancer.

Merci à tous pour votre générosité et votre soutien à cette cause.



Pour sa part le CCAS participe à cette opération. Il offre 3 roses aux femmes âgées de 80 ans et plus. C'est l'occasion pour ses membres de rendre visite à nos aînés.

DU COTÉ DE VOTRE SANTÉ



Cet été vous pouvez être confrontés à la présence de frelons ou guêpes. Afin de trouver facilement et rapidement le professionnel le plus adapté à votre situation, et du type de nuisible à éliminer.

L'annuaire **ALLO FRELONS** est une solution gratuite, simple, et efficace, il vous permet de répondre à vos besoins, tout en valorisant les entreprises locales qui œuvrent pour la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Nous vous invitons à consulter l'annuaire ALLO FRELONS sur le site <https://allo-frelons.com>

Vous pourrez :

- Comparer les différentes prestations proposées, avec leurs avantages, leurs garanties, et leurs éco-engagements.
- Consulter les avis et les témoignages des clients satisfaits, qui attestent de la qualité et du sérieux des entreprises référencées.

DU COTÉ DES JEUNES

A partir du 15 juillet, jusqu'au 31 août le City Stade rue des Bleuets sera ouvert les après-midi de 13h30 à 19h les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi.

Le matin, l'accès est réservé au centre aéré la Maison Rose.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie sera fermé exceptionnellement pendant la période estivale :

Lundi 15 juillet - Mercredi 24 juillet après-midi

Vendredi 16 août - vendredi 30 août

La Municipalité vous souhaite d'agréables vacances ☀️

J'identifie les situations à risque

• OÙ TROUVE-T-ON LES TIQUES ?

Les tiques sont répandues partout en France, surtout en dessous de 1 500 m d'altitude. Elles vivent dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains.



• QUI SONT LES PERSONNES LES PLUS EXPOSÉES ?

Les professionnels qui travaillent dans la nature :
bûcherons, sylviculteurs, gardes forestiers,
gardes-chasse, gardes-pêche, jardiniers, etc.

Les amateurs d'activités dans la nature :
promeneurs et randonneurs en forêt, campeurs,
chasseurs, ramasseurs de champignons, etc.



• À QUELLE PÉRIODE DE L'ANNÉE LE RISQUE EST-IL MAXIMUM ?



Les tiques sont plus actives
entre avril et novembre.

Ce qu'il faut retenir

POUR SE PROTÉGER DE LA MALADIE DE LYME :

Avant et pendant une activité dans la nature :

- Je couvre mes bras et mes jambes avec des vêtements longs. Je reste sur les chemins, j'évite les broussailles, les fougères et les hautes herbes. Je pense à prendre avec moi un tire-tique.

Après une activité dans la nature :

- J'inspecte soigneusement mon corps.

Après avoir été piqué par une tique :

- Je surveille la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter un médecin rapidement.

Je consulte également en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle.

La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

POUR SIGNALER UNE PLOÛRE DE TIQUE ET SA GÉOLocalISATION :

- Je télécharge l'application gratuite pour smartphone « Signalement tique » disponible à l'adresse : http://ephytia.inra.fr/fr/P/159/Signalement_TIQUE

En cas de doute, parlez-en à votre médecin
ou demandez conseil à votre pharmacien.



ANR2017 - R.C.S. Paris B 378 899 363, P10028-23DE - Crédits photos : Gettyimages - N. Boulanger, CNR Borella



MALADIES VECTORIELLES Les connaître pour se protéger



MALADIE DE LYME

ET PRÉVENTION DES PLOÛRES DE TIQUES

Je reconnais la maladie et ses symptômes

• LA MALADIE DE LYME : QU'EST-CE QUE C'EST ?

La maladie de Lyme, ou Borreliose de Lyme, est une infection due à une bactérie (microbe) transportée par une tique. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre.



La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

Elle ne se transmet pas par contact avec un animal porteur de tiques (oiseaux, chiens, chats) ni d'une personne à une autre.

Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme.

• QUELS SONT LES SIGNES ?

Dans les 3 à 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge qui s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de piqûre, puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.



Avec ou sans plaque rouge, il faut consulter un médecin en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines ou quelques mois après la piqûre. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

Au bout de plusieurs mois ou années, en l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer.

J'apprends à me protéger

• COMMENT SE PROTÉGER AVANT LES ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

La meilleure façon de se protéger lors de promenades à la campagne, en forêt, dans la nature ou dans les parcs, c'est d'éviter de se faire piquer par des tiques.

Il est donc conseillé de porter des vêtements longs qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau, et de rentrer le bas du pantalon dans les chaussettes.

Restez sur les chemins, évitez les broussailles, les fougères et les hautes herbes.

On peut aussi mettre des répulsifs contre les insectes sur la peau en respectant leur mode d'emploi.

Pensez à prendre avec vous un tire-tique (disponible en pharmacie).



• COMMENT SE PROTÉGER EN REVENANT D'ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

Pour éviter la maladie de Lyme, il faut absolument retirer la ou les tiques le plus rapidement possible : plus une tique reste accrochée longtemps, plus elle risque de transmettre la bactérie. Les tiques peuvent rester accrochées sur la peau ou le cuir chevelu sans qu'on s'en aperçoive car leur piqûre ne fait pas mal.

Il faut donc vérifier soigneusement l'ensemble du corps, en particulier les aisselles, les plis du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles, et les régions génitales pour trouver une ou des tiques.

N'hésitez pas à demander de l'aide à un proche pour examiner certaines parties du corps moins accessibles (dos, cheveux). Utilisez un miroir si vous êtes seule(s).

• QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE PIQÛRE ?

COMMENT RETIRER UNE TIQUE ?

- Ne mettez aucun produit sur la tique.
- Ne tentez pas de la retirer avec les ongles.



Utilisez un **tire-tique** :

glissez le crochet sous la tique sans l'écraser, au plus près de la peau. tournez doucement jusqu'à ce que la tique se détache.

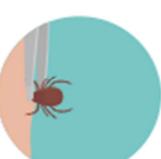


ET



Après avoir enlevé la tique, désinfectez la peau avec un antiseptique.

OU, À DÉFAUT,



ET



Utilisez une **pince fine** : saisissez la tique à la base sans l'écraser et tirez vers le haut sans tourner.

Après avoir enlevé la tique, désinfectez la peau avec un antiseptique.

Attention, une fois enlevée, la tique peut encore piquer. Après l'avoir tuée sans l'avoir touchée à mains nues, il faut la mettre dans un mouchoir ou sur un bout de scotch qu'on jettera à la poubelle.

Y A-T-IL UN TRAITEMENT APRÈS UNE PIQÛRE DE TIQUE ?

En cas de piqûre, surveillez la zone piquée. Si une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle ou d'autres symptômes (symptômes grippaux, paralysie, etc.) apparaissent dans le mois qui suit la piqûre, consultez sans tarder un médecin. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.